

ce démembrement que la Commission a voulu prévenir. Si ce Ministère ne fournit pas la carrière que vous désirez, s'il ne marche pas précisément dans la voie que je désirerai moi même, il mérite cependant pour quelques mesures l'approbation de la Chambre. Malgré ces considérations, voudriez-vous renverser ce Ministère? Permettez-moi de vous le dire, ceci ne serait pas un acte bien réfléchi.

On m'a reproché de prendre souvent mes exemples dans l'histoire grecque et dans l'histoire romaine; mais, en vérité, je ne saurais où chercher de meilleurs maîtres; et malgré ce reproche, je rappellerai à propos de notre Ministère l'observation de cette vieille femme de Syracuse, qui priaît Dieu pour la conservation de Denys le Tyran, en disant qu'elle s'était aperçue qu'en fait de tyran on allait toujours de mal en pis, qu'on savait ce qu'on avait, mais qu'on ignorait ce qui pourrait venir. (Si ride)

Nous savons donc nous ce que nous avons en fait de ministre, nous ignorons ce qui viendrait; et préférant une certitude médiocre à un doute, je désire l'acceptation de ce traité par toutes les raisons que j'ai développées et encore à cause de la question ministérielle.

CHAPPERON. Je regrette d'avoir à continuer une discussion qui dure déjà depuis longtemps et qui doit avoir fatigué la Chambre, mais la question est assez importante pour que je croie devoir apporter quelques considérations qui n'ont pas encore été produites à la Chambre sur ce sujet. Je tâcherai d'être bref.

Je dirai d'abord que, malgré les explications qui ont été données en réponse à diverses interpellations faites à ce sujet, je n'ai pu comprendre encore comment les commissaires nommés par les bureaux pour repousser le projet de traité en sont venus à nous en proposer l'adoption.

La seule raison qui nous ait été donnée jusqu'à présent, si je ne me trompe, consiste en ce que depuis que le traité de commerce a été signé, la Chambre, en discutant le tarif des douanes, aurait admis diverses réformes qui devaient influencer sur le traité dont il s'agit.

Je reviendrai tout-à-l'heure sur la question du tarif des douanes. Pour le moment, je demanderai si la considération d'une crise ministérielle qui pourrait se produire à la suite de cette discussion, doit entrer pour quelque chose dans la délibération que nous devons prendre à cet égard.

On a cherché à mettre en avant, dans cette discussion, la question du libre échange; je la crois entièrement hors de la question. En admettant même que la Chambre eût déclaré reconnaître la liberté du commerce, il est certain que si nous admettions immédiatement le libre échange, nous nous mettrions en contradiction flagrante avec un autre principe que nous avons émis.

La Chambre a dit, je crois, qu'elle voulait mettre les producteurs du pays dans la même position que les producteurs de l'étranger. Si nous admettions le libre échange sans que les pays qui nous environnent l'admettent en même temps, il est certain que nous placerions nos producteurs dans une position infiniment inférieure à celle des producteurs étrangers.

Je comprends fort bien que l'Angleterre prêche le libre échange; elle est placée de manière de lutter avantageusement avec tous les producteurs du monde; elle n'aurait donc rien à craindre de l'adoption de son principe qu'elle n'a cependant pas adopté elle-même dans toute son extension. Mais pour nous qui ne sommes pas dans le même cas, il est certain que nous n'obtiendrions pas le même résultat. Si en effet nous venions à mettre à exécution le libre échange sans que nos voisins en fissent autant, les producteurs étrangers

auraient le débit dans leur pays et dans le nôtre, tandis que nos producteurs n'auraient le débit que dans notre pays.

Arrivant au traité qui nous est soumis, messieurs, voyons ce qui s'est passé avec la France. Nous en sommes au second traité avec elle. Qu'avons nous fait par le premier? Nous avons fait avec elle un échange d'avantage, tel que le Ministère pour le faire accepter par la Chambre, avait dû mettre en avant les considérations politiques. Mais il y avait déjà une concession que nous avons faite à la France sans respectif. C'est le traité sur la propriété littéraire.

Ce serait en effet une plaisanterie que de vouloir prétendre que nous avons reçu quelque chose en échange de ce que nous avons donné. Nous tirons en effet beaucoup des livres de la France; et je vous le demande, messieurs, quels sont ceux qu'elle retire de chez-nous? Que faisons-nous par celui-ci? On assure que nous n'y gagnons rien. Aussi je dois manifester mon étonnement de ce que ni le Ministère, ni le rapporteur ne nous ont donné aucune indication, d'après laquelle nous puissions comprendre quel sera le résultat du traité dont il s'agit. A quelle somme se réduira le bénéfice qu'il nous procurera? A quoi arrivera celui qu'en retirera la France? Nous n'en savons absolument rien. Pourquoi donc vouloir nous faire voter à l'aveugle?

Monsieur le rapporteur nous a dit qu'il ne pensait point que la France eût employé à notre égard des procédés de rigueur. Je suis parfaitement persuadé que la France n'a pas fait briller aux yeux de monsieur le ministre quelques milliers de baïonnettes. Je ne crois pas également que le représentant du Gouvernement français ait employé des procédés inconvenants vis-à-vis de notre Gouvernement. Mais il y a une chose à considérer. Lors du premier traité, on nous a fait comprendre d'une manière assez explicite que c'était une nécessité politique à laquelle nous ne pouvions nous soustraire. Si la chose a eu lieu ainsi pour le premier, n'est-ce pas un motif de préjuger qu'il en est de même du second?

Si nous venons à examiner au fond quels sont les avantages que notre Etat doit en retirer, il faut dire que sérieusement on en voit aucun. Les concessions qu'elle prétende nous faire pourtant sur l'entrée des bestiaux et de fruits frais, il est incontestable que cet avantage, s'il est réel, ne saurait profiter qu'aux provinces limitrophes avec la France c'est-à-dire le comté de Nice et la Savoie.

Je ne connais pas assez le commerce du comté de Nice avec la France pour savoir quels avantages il en retire; mais quant à ce qui regarde la Savoie, je crois pouvoir affirmer qu'on ne saurait soutenir sérieusement que ce traité lui est avantageux. Quant aux fruits frais, il est incontestable, je crois, que la Savoie n'a pas un centime à gagner à la réduction qui est faite.

Pour ce qui concerne les bestiaux, monsieur le ministre sait fort bien que des réclamations ont été faites à diverses reprises. Une moitié seulement de la frontière de la France nous est ouverte; de sorte que deux des provinces de la Savoie les plus productives dans l'espèce sont dans l'impossibilité absolue de profiter de ce traité. N'est-ce vraiment pas se jouer de nous que de nous abaisser un tarif en nous empêchant de profiter de la réduction? On diminue le droit d'entrée, mais on nous ferme la porte!

Revenant maintenant sur le sujet que j'avais indiqué en commençant, je dirai que l'industrie des fontes dans notre pays se trouve très-mal partagée, et sa condition est bien plus précaire chez nous qu'en France; car nous laissons sortir le bois de la Savoie et nous avons abaissé les droits d'entrée sur les fontes étrangères.